

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 12 octobre 2016 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : Mme Marie-Josée Beaupré  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :  
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Mme Josée Marineau, coordonnatrice aux comptes payables à la Direction de l'administration et finances  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Michel Morin  
M. Daniel Bélec, directeur du cabinet du maire  
Mme Lison Lefebvre, trésorière

---

#### **CE-2016-1249-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2016-1250-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2016-1251-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 5 OCTOBRE 2016**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 5 octobre 2016, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2016-1252-DEC PANNEAUX PATRIMONIAUX / ACTES DE SERVITUDE / LOTS 2 441 837, 2 442 017, 2 442 000 ET 2 441 999 / VIEUX-TERREBONNE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-439-DEC, adoptée le 6 avril 2016, à savoir :

*« ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne prévoit l'intégration de dix-huit (18) panneaux d'interprétation du patrimoine dans le Vieux-Terrebonne, et ce, dans le cadre de l'entente de développement culturel intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec ;*

...

*ATTENDU QUE six (6) sites sont situés sur un terrain privé et qu'une servitude légale avec le propriétaire devra être signée au préalable avant l'implantation desdits panneaux ;*

...

*Il est unanimement résolu ...*

*Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée afin de préparer les servitudes légales requises sur les six (6) terrains privés dès réception des descriptions techniques préparées par un arpenteur-géomètre pour ce faire. »*

ATTENDU l' « Autorisation à effectuer des travaux et engagement d'octroi de servitude » par Restaurant Bygs Smoked Meat inc. le 29 juillet 2016 affectant une partie du lot 2 441 837 du cadastre du Québec plus amplement décrite au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, le 20 septembre 2016, sous sa minute 24789;

ATTENDU l' « Autorisation à effectuer des travaux et engagement d'octroi de servitude » par le Collège Saint-Sacrement le 25 mai 2016 affectant deux (2) parties du lot 2 442 017 du cadastre du Québec plus amplement décrites au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, le 20 septembre 2016, sous sa minute 24788;

ATTENDU l' « Autorisation à effectuer des travaux et engagement d'octroi de servitude » par la Commission scolaire des Affluents affectant une partie du lot 2 442 000 du cadastre du Québec plus amplement décrite au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, le 20 septembre 2016, sous sa minute 24787;

ATTENDU QUE La Fabrique de la paroisse Saint-Louis-de-France a refusé de signer l'« Autorisation à effectuer des travaux et engagement d'octroi de servitude », mais que sa représentante a assuré à la Ville de Terrebonne qu'elle signerait l'acte de servitude affectant deux (2) parties du lot 2 441 999 du cadastre du Québec plus amplement décrites au plan et à la description technique préparés par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, le 20 septembre 2016, sous sa minute 24787;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'autoriser la servitude pour maintien et entretien de panneaux historiques entre la Ville de Terrebonne et la Commission scolaire des Affluents, La Fabrique de la paroisse Saint-Louis-de-France, le Restaurant Bygs Smoked Meat inc. et le Collège Saint-Sacrement, affectant les parties de lots 2 441 837, 2 442 017, 2 442 000 et 2 441 999 du cadastre du Québec.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les actes de servitude à être préparés par Me Pierre Dagenais, notaire, ainsi que tous les documents y afférents.

Que tous les frais reliés soient à la charge de la Ville de Terrebonne.

---

**CE-2016-1253-DEC    ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 2 027 269,59\$ préparée le 6 octobre 2016.

---

**CE-2016-1254-DEC    ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 933 746,82\$ préparée le 6 octobre 2016.

---

**CE-2016-1255-DEC    EMBAUCHE / CAPITAINES AUX OPÉRATIONS /  
DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU l'ouverture de deux (2) postes de « capitaine aux opérations » à la Direction de l'incendie suite à un congédiement administratif d'un employé et d'un départ volontaire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande la nomination de MM. Alexandre Roussel et Richard Bourdeau à titre de capitaine à la Direction de l'incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de nommer :

- M. Alexandre Roussel à titre de capitaine aux opérations à la Direction de l'incendie, à compter du 16 octobre 2016 selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Roussel soit fixé à l'échelon 1 de la classe 8, le tout conformément aux règles de classification en vigueur ;
- M. Richard Bourdeau à titre de capitaine aux opérations à la Direction de l'incendie, à compter du 7 novembre 2016 selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Bourdeau soit fixé à l'échelon 7 de la classe 8, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2016-1256-DEC    NOMINATION / ÉGOUTIER / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE (JG)**

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Jonathan Godin au poste d'égoutier à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 17 octobre 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2016-1257-DEC    NOMINATION / ÉGOUTIER / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE (JF)**

ATTENDU l'affichage du poste d'égoutier à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Joël Fournier au poste d'égoutier à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 17 octobre 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2016-1258-DEC    NOMINATION / AGENT DE BUREAU / DIRECTION DE  
L'ADMINISTRATION ET FINANCES**

ATTENDU l'affichage du poste d'agent de bureau à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière, de nommer Mme Odette Lesage au poste d'agent de bureau à la Direction de l'administration et finances, à compter du 7 novembre 2016, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

---

**CE-2016-1259-DEC    AUTORISATION / TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES /  
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS / NOUVEAU  
PAVILLON NAPOLEÓN-GAUTHIER**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 600-12-2014, adoptée le 8 décembre 2014, acceptant la soumission de la firme EPA architectes et associés pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux de construction du nouveau Pavillon Napoléon-Gauthier et des aménagements extérieurs au 5900, rue Rodrigue (SA14-6057) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 205-04-2016, adoptée le 25 avril 2016, acceptant la soumission de la société Pavage des Moulins inc. pour la construction des aménagements extérieurs pour le nouveau Pavillon Napoléon-Gauthier (SA16-6004) ;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires ont été nécessaires en cours de projet pour des conditions de chantier imprévisibles et des modifications demandées par la Ville, lesquelles font l'objet de projets de modification préparés par les professionnels ;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires ont été autorisés par le comité exécutif (CE-2016-1013-DEC) pour la période des travaux de juin et juillet ;

ATTENDU QUE pour exécuter les travaux, d'autres travaux supplémentaires ont été réalisés à la demande de la Ville pour certains et suivant des conditions de chantier pour d'autres, et ce, pour la période d'août et septembre;

ATTENDU QUE la firme EPA architectes et associés a présenté des avenants de modification pour un excédent de coûts totalisant une somme de 31 370,13\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 3 octobre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif approuve les avenants de modification (AM-12 à AM-18) émis par la firme EPA architectes et associés pour des travaux supplémentaires accessoires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 27 284,31\$ (taxes en sus) à la société Pavage des Moulins inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 558. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0456 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-1260-DEC    AUTORISATION / TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES /  
MODIFICATION DU SYSTÈME DE VENTILATION ET  
AJOUT DE CONTRÔLE À L'ÉTAGE DU 3630, RUE  
ÉMILE-ROY**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 204-04-2016, adoptée le 25 avril 2016, acceptant la soumission de la société Lys Air Mécanique inc. pour la modification du système de ventilation et ajout de contrôle à l'étage du 3630, rue Émile-Roy (SA16-9028) ;

ATTENDU QUE la firme Ponton Guillot inc. a présenté un avenant de modification pour un excédent de coûts totalisant une somme de 1 563,13\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 6 octobre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif approuve l'avenant de modification émis par la firme Ponton Guillot inc. pour des travaux supplémentaires accessoires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 1 359,54\$ (taxes en sus) à la société Lys Air Mécanique inc. à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0474 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-1261-DEC    AUTORISATION / TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES /  
RÉFECTION DE PAVAGE / TRANSTERREBONNE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1072-DEC, adoptée le 24 août 2016, acceptant la soumission de la société Construction Anor (1992) inc. pour les travaux de réfection de pavage sur la TransTerrebonne dans le secteur de George-VI (SA16-9061);

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires au montant de 8 818,80\$ (t.t.c.) ont été nécessaires afin de procéder à l'installation d'un drain sous la chaussée de la piste cyclable, et ce, dans le but d'assurer le drainage de la fondation;

ATTENDU QU'une section de l'accotement ne permettait pas le drainage convenable des eaux de ruissellement, ce qui n'était pas initialement prévu au contrat, et par conséquent une section de drainage supplémentaire doit être réalisée afin d'assurer la pérennité des ouvrages exécutés par la société Construction Anor (1992) inc. ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour le drainage d'une section de l'accotement de la TransTerrebonne ;

ATTENDU QUE trois (3) prix ont été reçus :

9187-2044 Québec inc.	7 703,33\$ t.t.c.
Concept Paysager Bérubé inc.	7 864,29\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Construction Anor (1992) inc.	20 097,63\$ t.t.c.

ATTENDU QUE l'offre de services de la société 9187-2044 Québec inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 30 septembre 2016 de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 6 octobre 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif approuve le paiement des travaux supplémentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 7 670,19\$ (taxes en sus) à la société Construction Anor (1992) inc.

Il est également unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter l'offre de la société **9187-2044 QUÉBEC INC.** pour les travaux de drainage d'une section de l'accotement de la TransTerrebonne, le tout pour un montant de 6 700\$ (taxes en sus).

Que lesdits montants soient financés par les revenus reportés parcs et terrains de jeux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0467 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2016-1262-DEC    AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR /  
SECTEUR 1 / CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2)  
OPTIONS DE RENOUELEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la location d'une niveleuse avec opérateur – secteur 1 – pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **La location d'une niveleuse avec opérateur – secteur 1 pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

---

**CE-2016-1263-DEC    AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
REPLACEMENT DE POMPES / QUATRE (4) JEUX  
D'EAU**

ATTENDU QUE les jeux d'eau des parcs Arc-en-Ciel, Engoulevent, de la Volière et des Méandres fonctionnent actuellement avec des pompes de piscines installées dans des salles mécaniques;

ATTENDU QUE ces pompes sont fréquemment arrêtées car des débris se coincent dans le clapet faisant ainsi surchauffer les pompes qui se brisent ou se mettent à l'arrêt;

ATTENDU QU'une demande de projet en nouvelle initiative a été acceptée à l'automne 2015 concernant le remplacement des pompes de piscines des jeux d'eau par des pompes submersibles ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **Le remplacement des pompes de jeux d'eau aux parcs Arc-en-Ciel, Engoulevent, de la Volière et des Méandres** ».

---

**CE-2016-1264-DEC    TRAVAUX DE STABILISATION DES TALUS ET DES  
BERGES / COURS D'EAU OUMET-GASCON /  
SECTEUR DE LA RUE DE LA COULÉE ET DE LA  
PLACE DU GRYON / REPORT**

ATTENDU les problèmes d'obstruction, d'érosion et d'instabilité de talus du tronçon d'un affluent du cours d'eau Ouimet-Gascon, près de la place de Gryon et de la rue de la Coulée;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-291-DEC, adoptée le 9 mars 2016, demandant à la MRC Les Moulins d'exercer sa compétence en matière de cours d'eau afin de corriger la situation;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-432-REC, adoptée le 6 avril 2016, adoptant le règlement 659 pour rembourser la MRC Les Moulins pour ces travaux;

ATTENDU l'échéancier de réalisation de la MRC Les Moulins ayant pour objectif de réaliser les travaux à l'automne 2016 et que cette information a été diffusée aux citoyens lors d'une séance d'information tenue le 8 juin dernier;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins n'avait toujours pas reçu, en date du 30 septembre 2016, le certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE des travaux de déplacement de poteaux électriques doivent être effectués sur le site, suite à une rencontre sur le terrain, par les sociétés Bell et Hydro-Québec et que ceux-ci ne le seront qu'en 2017;

ATTENDU la recommandation d'Aménatech inc., consultant de la MRC Les Moulins, d'effectuer les travaux de stabilisation de talus après les travaux de déplacement de poteaux électriques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du rapport informant que les travaux de stabilisation des talus et des berges d'un tributaire du cours d'eau Ouimet-Gascon – secteur de la rue de la Coulée et de la place de Gryon prévus par la MRC Les Moulins ne pourront être réalisés cet automne tel que planifié et s'effectueront plutôt après le 15 juillet 2017.

---

#### **CE-2016-1265-DEC PATROUILLE ENVIRONNEMENTALE / PAIEMENT**

ATTENDU QUE la Patrouille environnementale a pour mandat de sensibiliser la population de la ville de Terrebonne aux pratiques écoresponsables à adopter pour favoriser un environnement sain pour les générations futures;

ATTENDU QUE l'entente municipale relative à la gestion et à l'organisation d'une patrouille environnementale entre la Ville de Terrebonne et le Groupe Plein air Terrebonne doit être mise à jour;

ATTENDU QUE 88 047,75\$ ont été versés, à ce jour, au Groupe plein air Terrebonne pour la gestion de la Patrouille environnementale;

ATTENDU QUE la RAIM a versé un montant de 7 800\$ à la Ville de Terrebonne pour l'obtention d'un patrouilleur supplémentaire dédié à l'eau;

ATTENDU QU'il y a eu déjà un transfert budgétaire de 7 200\$ afin de financer un patrouilleur supplémentaire dédié à la sensibilisation à la gestion de l'agrile du frêne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise le dernier versement de 15 000\$ pour la patrouille environnementale au Groupe Plein Air Terrebonne et mandate le service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à mettre à jour l'entente municipale entre la Ville de Terrebonne et le Groupe Plein Air Terrebonne selon les nouvelles réalités et les nouveaux mandats de la Patrouille environnementale. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0473 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

#### **CE-2016-1266-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h.

---

---

Vice-président

---

Secrétaire